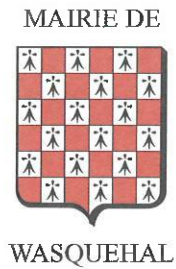


DECISION N°2025 - 06



Le Maire de la Ville de Wasquehal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Wasquehal n°2020-04 du 5 juillet 2020 et notamment l'alinéa 4 qui dispose que le Maire est chargé pour la durée de son mandat : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu le contrat lancé en vertu des articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique,

DECIDE

Article 1er : Un contrat de service portant sur la maintenance des clochers la ville de Wasquehal sera signé par mes soins avec la société BODET CAMPANAIRE, dont le siège social se situe au 19 rue de la fontaine – CS 30001 – 49 340 TREMENTINES.

Article 2 : Le montant annuel total des prestations du marché est compris comme suit :

- Le montant annuel du contrat est de : 510 € HT pour la maintenance et 50 € HT de consommables (graisses, vis, fournitures sanitaires...)

Soit un total de 560 € annuel HT

Article 3 : Le contrat prend effet à compter de sa notification pour une durée d'une année renouvelable tacitement trois fois sans excéder quatre ans.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Wasquehal est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet télerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication.

Certifie exécutoire à la présente décision,
Par transmission en Préfecture,
Et sa publication sur le site internet, le 18/02/25.
Fait à Wasquehal, le 18/02/25.

Stéphanie DUCREFF
Maire de Wasquehal